

COVID-19 FICHE SYNTHÈSE #3

Activités et installations des pharmacies : assurer la sécurité de tous et la continuité du service

Surveillance professionnelle/gestion du pharmacien

Dans le cas où le pharmacien responsable ne peut assurer sa présence et son rôle à la pharmacie, ceux-ci peuvent être repris par un second pharmacien qui peut ou non faire partie du personnel de la pharmacie.

Heures d'ouverture

Si une pharmacie ne peut pas assurer ses heures d'ouverture normales en raison de la non-disponibilité du personnel, les nouvelles heures d'ouverture doivent être affichées dans un endroit visible, à l'extérieur de la pharmacie.

Service aux patients/clients

Afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en médicaments et des services dans les agglomérations où il n'y a qu'une seule pharmacie, le contact avec les patients/clients doit être réduit au minimum en distribuant les médicaments par un petit guichet sur la façade ou la porte, comme ceux utilisés pour les services de nuit. Il est également conseillé aux pharmacies en général de distribuer des médicaments par ce guichet chaque fois qu'il est nécessaire de réduire au minimum le contact tout en assurant la continuité du service.

Un écran en plastique transparent peut également être placé sur le comptoir ou devant la zone de distribution, et des marquages placés sur le sol pour indiquer la distance de 1 à 2 mètres qui doit être maintenue entre les clients et le personnel. Si aucune de ces mesures n'est possible, les patients/clients ne doivent pas entrer dans la pharmacie et il est conseillé aux pharmaciens d'utiliser un équipement de protection individuelle approprié, le cas échéant.

Afin d'éviter d'avoir trop de personnes à l'intérieur de la pharmacie, les patients/clients doivent attendre leur tour à l'extérieur de la pharmacie. Les patients/clients doivent garder une distance de 1 à 2 mètres entre eux pendant leur attente.

Fourniture de médicaments

Dans la mesure du possible, la livraison des médicaments aux pharmacies doit se faire sans que le coursier n'entre dans la pharmacie (ou du moins dans les zones non publiques de la pharmacie). Les caisses utilisées par les distributeurs en gros pour la livraison des médicaments doivent être nettoyées et désinfectées avant d'être introduites dans les locaux de la pharmacie.

Livraison de médicaments à domicile

Afin d'assurer un approvisionnement approprié en médicaments aux patients et au public, et en particulier dans les petites villes où d'autres pharmacies peuvent avoir fermé, les pharmacies ouvertes peuvent organiser la livraison de médicaments à domicile. Les pharmacies qui sont en mesure d'offrir ce service sont encouragées à le faire, en particulier pour les patients qui sont en quarantaine ou isolés à domicile, qui appartiennent à un groupe à haut risque, ou qui ont une mobilité réduite. En cas d'accouchement à domicile, la personne qui effectue l'accouchement doit éviter tout contact direct avec le patient et ses objets personnels. Les médicaments et autres articles peuvent être laissés devant la porte du patient/client ou dans un autre endroit désigné, et le livreur doit garder une distance de sécurité de 1 à 2 mètres tout en s'assurant visuellement que les médicaments sont récupérés par le patient ou une personne autorisée.

Pour plus de détails et des références à l'appui, consultez le document d'orientation complet à l'adresse www.fip.org/coronavirus

Ce document est basé sur les preuves disponibles et les recommandations d'organisations réputées au moment de la publication. Il sera mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront disponibles. 26 mars 2020.

Traduction vérifiée par
Clement Haeck.